

**Source : [www.paris.fr](http://www.paris.fr)**

### **Pièces justificative Carte de Résident – Paris**

Joindre des photocopies pour tout envoi par courrier

- La carte grise du véhicule immatriculé à votre nom propre et à l'adresse de votre domicile parisien. Elle permet de justifier l'immatriculation.

- Le dernier avertissement de la taxe d'habitation, complet (deux volets - pas d'échéancier). Il permet de prouver que le domicile n'est pas utilisé à des fins professionnelles aux mêmes nom, prénom, adresse que ceux figurant sur la carte grise.

- Ou en cas d'emménagement récent, tout autre document prouvant que le local est utilisé à des fins d'habitation : contrat de location, acte de vente... Dans ce cas, la durée de validité de la carte est de un an.